

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12.182

L'An deux Mille Douze, le 17 décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 décembre 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 décembre 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. SIMONNET représenté par M. QUENTIN
Mme WILLMANN représentée par Mme DAUZIDOU
Mme DESCHANP représentée par Mme ROY
M. REVOLAT représenté par Mme SERRE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN ET COMMERCES ENVIRONNANTS (A.I.M.C.R.+), POUR L'ANNEE 2012 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. COASSIN

VOTE : UNANIMITE

Par délibération n°12.046 en date du 26 mars 2012, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 46.000 euros (quarante-six mille euros) au profit de l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R. +).

Il est proposé d'augmenter de 2.123,80 euros (deux mille cent vingt-trois euros et quatre-vingts centimes) cette subvention initiale et d'approuver en conséquence un avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R. +).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission « Marchés, Commerces et Artisanat » ,
- Vu le projet d'avenant,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 2.123,80 euros (deux mille cent vingt-trois euros et quatre-vingts centimes) à l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R. +).
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R. +).
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 décembre 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD